

Schéma directeur

Le nouveau schéma directeur d'assainissement a été approuvé le 21 novembre 2018 (sa révision a été confiée à la société Safège en 2015). Retours sur les enjeux d'un document important, qui permet de fixer un cadre cohérent pour les investissements, l'exploitation et la gestion des eaux usées et des eaux pluviales sur la commune.

Un schéma directeur, pour quoi faire ?

Le schéma directeur d'assainissement définit les grandes orientations de la politique de la commune en matière d'assainissement des eaux usées et de gestion des eaux pluviales, dans le but de contribuer à la santé des habitants, de préserver les milieux aquatiques et de prévenir les inondations. Ses objectifs et son contenu servent de référence pour le règlement d'assainissement, pour les études et travaux sur les systèmes d'assainissement et de gestion des eaux pluviales.

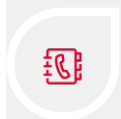
Eaux usées

- > [Télécharger le plan réseau des eaux usées](#)
- > [Télécharger la notice de zonage des eaux usées](#)
- > [Télécharger le plan de zonage des eaux usées](#)

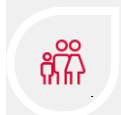
Eaux pluviales

- > [Télécharger le plan réseau des eaux pluviales](#)
- > [Télécharger la notice de zonage des eaux pluviales](#)

• ACCÈS RAPIDES



ANNUAIRES



PORTAIL
FAMILLE



AQUEDUC



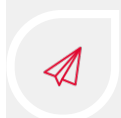
PLU



CHAP'INFO



TRAVAUX



NEWSLETTER

ARCHIVES

- PORTAIL FAMILLE
- AQUEDUC
- PLU
- CHAP'INFO
- TRAVAUX
- MARCHÉS PUBLICS